

**Arrêté fixant la composition du Comité électoral consultatif de
l'université de Franche-Comté**

Le Président de l'Université

- Vu l'article D.719-3 du code de l'éducation ;
- Vu l'article 22 des statuts de l'université de Franche-Comté.

ARRÊTE

Article 1 :

Le comité électoral consultatif de l'université de Franche-Comté est composé des membres suivants :

- 1) Mme la Présidente de l'université de Franche-Comté ou son représentant, qui préside les réunions du comité électoral consultatif ;
- 2) trois représentants de l'administration :
 - Mme DEGACHI Rabia, directrice générale des services de l'université ;
 - M. BLOND Thierry, directeur général des services adjoint de l'université ;
 - Mme TRAXER Christelle, chef du service intérieur de l'université.
- 3) un représentant de M. le recteur d'académie de Besançon :
 - M. CHARTRAIRE Gilles, chargé des affaires juridiques au service interacadémique de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- 4) un membre élu ou non de chaque liste représentée au conseil d'administration :

Collège A :

- M. FABRE Pascal (Pour une université d'ambitions et de valeurs) ;
- M. GILBERT Daniel (Ensemble pour l'université de Franche-Comté) ;

Collège B :

- Mme TIRVAUDEY Catherine (Ensemble pour l'université de Franche-Comté) ;
- M. PERASSO Antoine (Pour une université d'ambitions et de valeurs)

Collège BIATSS :

- M. ETCHEVERRIA Arnaud (SNPTES) ;
- Mme Patricia CYWINSKI (UNSA Education) ;
- Mme BEHRA Marie-Pascale (Réapproprions-nous notre Université – CGT-FERC Sup) ;
- M. ROLLAND Julien-Yves (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif) ;
- Mme GRANER Maryse (Ensemble pour une université respectueuse !)

Collège Usagers :

- Mme VUILLERMOZ Marine (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF) ;
- M. GUINEBERT Mathieu (CGT-SE et ASDE) ;
- M. HÊCHE Bastien (UNI : Etudiez, on s'occupe du reste !)
- M. Loïc DUBOSCLARD (L'union estudiantine de l'université de Franche-Comté).

- 5) les délégués des listes de candidats lorsqu'ils sont connus.

Article 2 :

Madame la directrice générale des services de l'université de Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 5 mars 2021

La Présidente de l'Université



Marie-Christine dite « Macha » WORONOFF